

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 16757 Numéro SIREN : 524 192 507 Nom ou dénomination : A.P.G. Inc.

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2023 sous le numéro de dépôt 66764

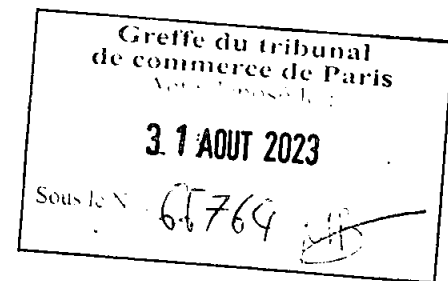
A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de € 2.915.030

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019



**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 12^{ème} exercice complet de la société comprendra les parties suivantes :

50

1. Considérations générales
2. Les services
3. Les clients
4. Les résultats de l'exercice

1. CONSIDERATIONS GENERALES

L'année 2022, est une année de reprise forte après la Crise Covid qui a mis les compagnies aériennes en grande difficulté. Mais nous pouvons noter que peu de compagnies aériennes ont disparu en revanche désormais même les gros acteurs font appel à la sous-traitance. Le segment de APG Inc est donc en expansion.

Au niveau mondial, et de par la spécificité d'APG qui est de se concentrer sur des petits flux, et de nombreux contrats sur plusieurs pays et plusieurs services, nous avons été impactés comme tout le secteur puisque la fermeture des frontières a été mondiale mais nous avons néanmoins toujours eu des ventes même au plus fort de la crise.

2. LES SERVICES D'A.P.G. INC

APG Inc répond aux besoins de contrôler mieux notre activité mondiale : nous sommes désormais un réseau intégré.

Le produit 'APG IET' a continué avec de nouveaux contrats en place et nous approchons même les 150 compagnies aériennes actives sur ce produit. C'est tout à fait remarquable car nous avons continué nos investissements et nos efforts commerciaux même en cette année de crise. Les volumes de ventes ont même fortement augmenté par rapport à 2019.

APG Inc est le bras commercial de tout le groupe APG et dispose d'une équipe renforcée : des 'Business Development Directors' par continent et une équipe de 'Business Performance Review' pour le contrôle de la qualité du réseau. Les 'Business review' ont été naturellement mis à l'arrêt cette année.

Nous continuons d'investir fortement dans le NDC (New Distribution Capability), nouvelle technologie xml de distribution dont les standards sont définis par IATA. La Plateforme de distribution B to B est prête même si elle nécessitera toujours de forts investissements. Près de 22 compagnies majeures sont désormais connectées et nous avons réussi à connecter plus de 600 agences de voyages sur presque 70 pays. De gros efforts ont en effet été fournis pour connecter les agences de voyages dans différents pays.

APG Inc a également gagné de nouveaux contrats pour les produits Cargo : 'CARGO GSSA' qui est la commercialisation du cargo pour les compagnies aériennes, et le 'CARGO IET' qui est 'l'Interlining Cargo' grâce à APG Airlines qui dispose d'un CTA cargo.

Le cargo continue de progresser fortement pour APG Inc avec des contrats on line et nous avons signé de nombreux contrats.

3. LES CLIENTS

Le processus de signature est très long et la mise en place également, mais nous avons néanmoins signé de nombreuses nouvelles compagnies, dont des compagnies significatives en termes de réseaux et de possibilités de ventes.

Nous avons ainsi étendu notre portefeuille de clients grâce aux efforts commerciaux fournis par tout le réseau APG.

4. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : €. 14 128 834

Résultat net avant impôt : €. 3 023 453 en forte progression même par rapport à 2019

	31/12/2022	31/12/2021	Ecart en %
Chiffre d'affaires	14 128 834	6 356 060	+ 122,29
Produits d'exploitation	14 128 868	6 646 612	
Charges d'exploitation	7 073 972	4 339 414	+ 63,02
Résultat d'exploitation	7 054 896	2 307 198	
Traitements et salaires	464 750	308 711	
Charges sociales	182 661	101 625	
Effectif	8	8	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	<16 177>	< 207 >	
Résultat courant avant impôt	7 038 719	2 306 991	
Résultat exceptionnel	<3 007 590>	< 973 382 >	
Impôts sur les bénéfices	1 007 676	353 847	
Résultat net	3 023 453	979 762	
Total du bilan	24 439 819	18 200 707	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 3 023 453,25.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 3 023 453,25	
▪ Au compte « Réserve Légale »		€. 2 695,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 4 876 595,07 à €. 7 897 353,32)		€. 3 020 758,25
Total	€. 3 032 453,25	€. 3 023 453,25

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2019	-		-	-
31.12.2020	-			-
31.12.2021	€. 326 600		€. 1	€. 326 599

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 3 203.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives de croissance du produit 'APG IET' sont positives, les ventes sont reparties depuis plusieurs mois.

La crise Covid est une opportunité pour APG Inc. Les compagnies aériennes doivent trouver de plus en plus de solutions de commercialisation et de distribution à coût variable ce qui est la niche du groupe APG. Nous continuons de constater cette accélération en 2023.

De plus nous avons élargi notre réseau cargo et nous pouvons dire que nous sommes aujourd'hui le plus gros réseau mondial passager et cargo

'L'Interline' est crucial puisque les compagnies ont pour l'instant réduit le nombre de destinations et/ou de fréquences. Cela continue de stimuler le besoin de partenariat 'Interline' et l'augmentation du prix des billets.

Les investissements continuent pour le NDC (New Distribution Capability). La plateforme de distribution APG a été de nouveau certifiée par IATA en avril 2022 au plus haut niveau en tant que 'Airline Retailing Maturity' - ARM index System Provider -. Elle est opérationnelle dans presque 70 pays et nous ajoutons régulièrement des territoires, des agences connectées et des compagnies aériennes majeures.

Toutes les compagnies cherchent des solutions pour se distribuer en direct et vendre l'intégralité de leur offre y compris les services auxiliaires : la plateforme APG répond parfaitement à ce besoin.

En conclusion

Le budget 2023 se présente positif et nous sommes confiants. L'Asie est finalement repartie, même si le trafic vers et depuis la Chine reste encore limité.

De nouveaux contrats ont déjà été signés, des nouvelles compagnies aériennes émergent et ont besoin d'être distribuées. Enfin, malgré le 'Airline batching' l'envie et le besoin de voyager sont intacts.

Toutes nos équipes sont motivées et mobilisées.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons ni pris, ni cédé de participation au cours de l'exercice.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de notre filiale.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

APG AIRLINES

Objet : Compagnie Aérienne

	31/12/2022	31/12/2021	Ecart en %
Chiffre d'affaires	9 438 341	3 636 105	+ 159,57
Produits d'exploitation	19 787 733	10 157 201	
Charges d'exploitation	21 509 245	11 061 880	+ 94,44
Résultat d'exploitation	<1 721 512>	< 904 679 >	
Traitements et salaires	460 952	364 295	
Charges sociales	207 258	137 509	
Effectif	9	9	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	2 435 818	1 286 445	
Résultat courant avant impôt	714 307	381 766	
Résultat exceptionnel	<306 637>	59 039	
Impôts sur les bénéfices	119 700	102 488	
Résultat net	287 970	338 317	
Total du bilan	60 862 048	34 806 663	

APG NORTH AMERICA

Objet : Services commerciaux et distribution aux compagnies aériennes aux USA – membre APG network pour les USA

	31/12/2021	31/12/2021	Ecart en %
Turnover	US\$ 1,692,786	US\$ 363,420	<79,79>
Cost of sales	US\$ 355,451	US\$ 19,255	
GROSS PROFIT	US\$ 1,337,335	US\$ 344,165	
Administrative expenses	US\$ 705,348	US\$ 455,878	<39,76>
Other operating income	US\$ 215	US\$ 133,450	
Operating Profit (Loss) and Profit (Loss) on ordinary activities before taxation	US\$ 632,202	US\$ 21,737	
Interest receivable and similar income	US\$ 127	US\$ 2,279	
Tax on Profit (Loss) on ordinary activities	US\$ -	US\$ -	
Profit (Loss) fir the Financial Year	US\$ 632,329	US\$ 24,016	

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

De manière directe :

⇒ APG AIRLINES (813 622 909 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Pourcentage de détention : 40,00 %

⇒ APG NORTH AMERICA (202187233-DELAWARE) sise 1013 Centre Road, Suite 403-A, Ville Wilmington, Delaware, Country of New Castle 19805
Pourcentage de détention : 51%

De manière indirecte :

Néant.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2012, pour une durée indéterminée.

Directeur Général

Monsieur Jean-Louis Baroux a été nommé dans ses fonctions de Directeur Général par décision de la Présidente le 19 septembre 2012 pour une durée égale à celle des fonctions de Président.

Commissaires aux comptes

- Jean-Claude BACHER :

Jean-Claude BACHER a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017, Commissaire aux Comptes Titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Cabinet ALLIANCE AUDIT :

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT représenté par Jean-Claude BACHER a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017 pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

A cet effet, nous vous proposons de réitérer la confiance que vous avez accordé jusqu'à présent à vos Commissaires aux Comptes, en renouvelant leur mandat de Commissaires aux Comptes confiés à Monsieur Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes Titulaire, et au Cabinet ALLIANCE AUDIT, Commissaire aux Comptes Suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

21 – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 II du Code de commerce :						
Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	NA					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NA					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels et délais légaux :					
Article D. 441 II du Code de commerce						
Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT	0	0	0	0	0	0

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		
Nombre des factures exclues		
Montant total des factures exclues HT		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :.

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

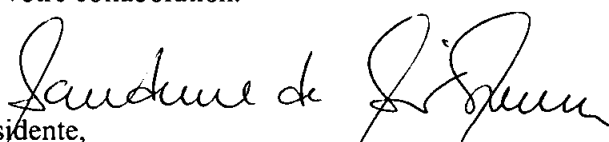
devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Président, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Président, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.


 La Présidente,
 Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de € 2.915.030

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt trois,

Le trente juin 11 heures,

Les Actionnaires de la Société "AIR PROMOTION GROUP Inc" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR suivant courriel du 16 juin 2023 en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

M. Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements

prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

⇒ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

⇒ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente

⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 3 023 453,25 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 3 023 453,25	
▪ Au compte « Réserve Légale »		€. 2 695,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 4 876 595,07 à €. 7 897 353,32)		€. 3 020 758,25
Total	€. 3 032 453,25	€. 3 023 453,25

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2019	-		-	-
31.12.2020	-			-
31.12.2021	€ 326 600		€ 1	€ 326 599

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir € 3 203.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de Messieurs Jean-Claude BACHER et du cabinet ALLIANCE AUDIT, Commissaires aux Comptes, respectivement Titulaire et Suppléant, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Messieurs Jean-Claude BACHER et le cabinet ALLIANCE AUDIT déclarent accepter le mandat de Commissaires aux Comptes, respectivement de Titulaire et de Suppléant, qui vient de leur être confié en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction les empêchant d'exercer la fonction de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

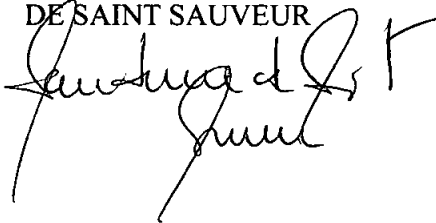
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

CLOTURE

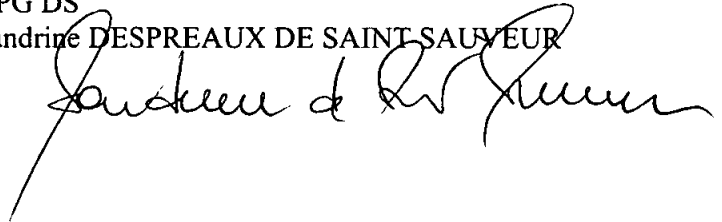
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Président et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX
DE SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire
APG DS
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. €. €. 2.915.030

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 3 023 453,25 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 3 023 453,25	
▪ Au compte « Réserve Légale »		€. 2 695,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 4 876 595,07 à €. 7 897 353,32)		€. 3 020 758,25
Total	€. 3 032 453,25	€. 3 023 453,25

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2019	-		-	-
31.12.2020	-			-
31.12.2021	€. 326 600		€. 1	€. 326 599

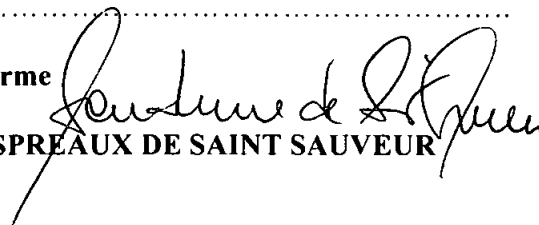
Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 3 203.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



Jean - Claude Bacher

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris

SAS A.P.G. INC

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 915 030 €
RCS PARIS 524 192 507**

66 Avenue des Champs Élysées 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'assemblée générale de la S.A.S. A.P.G. INC,

1. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. A.P.G. INC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

3. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

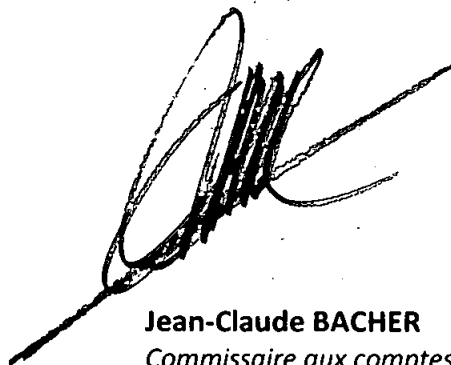
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Varenne, le 15 juin 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Claude BACHER
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Paris

Désignation de l'entreprise : sas u A.P.G. Inc		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysées		75008 PARIS	
Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 5 2 4 1 9 2 5 0 7 0 0 0 1 9		Néant ☐	
		Exercice N, clos le, 31122022	
		N-1 31122021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TOTAL (III)		CI	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise sasu A.P.G. Inc		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 915 030)	DA	2 915 030	2 888 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	288 808	288 808
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	4 876 595	4 223 434
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 023 453	979 762
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TO TAL (I)	DL	11 103 886
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	4 972 120	2 394 198
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR	4 972 120	2 394 198
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 847 273	2 109 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	1 296	1 479
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 034 284	1 927 568
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 549 409	857 165
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 899 960	2 341 641
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	31 590	185 623
	TO TAL (IV)	EC	8 363 813	7 422 477
	Ecart de conversion passif *	ED		1 662
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	24 439 819	18 198 420
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 041 631	5 575 203
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	6 315 249	FH	7 813 585	FI	14 128 834	
		FJ	6 315 249	FK	7 813 585	FL	14 128 834	
	Chiffres d'affaires nets*						6 356 060	
	Production stockée *							
	Production immobilisée *						226 014	
	Subventions d'exploitation						64 464	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							
	Autres produits (1) (11)						34	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	14 128 868	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 836 578	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	78 811	
	Salaires et traitements *					FY	464 750	
	Charges sociales (10)					FZ	182 661	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	511 088
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	83	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 073 972
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	7 054 896
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	9 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	810	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 381	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 087	
	Différences positives de change					GN	24 373	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	3 630	
	Total des produits financiers (V)					GP	39 090	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	1 541	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	18 574	
	Différences négatives de change					GS	35 152	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	55 267	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(16 177)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 038 719	
							2 306 991	

Désignation de l'entreprise sasu A.P.G. Inc				Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	3 422	4 212	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	822 221	588 608	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	825 643	592 820	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	432 543	522 720	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	3 400 689	1 043 482	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	3 833 233	1 566 202	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(3 007 590)	(973 382)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	1 007 676	353 847	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	14 993 601	7 271 853	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	11 970 148	6 292 091	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	3 023 453	979 762	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Régl. diverses		432 543	182		
	Prov. pour Risq & Charges		3 400 689	822 221		
				3 239		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
	Régl. diverses					

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de **€. 24 439 819** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de **€. 3 023 453**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le Président a arrêté le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2021, le 10 mai 2023.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2014-03 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de trois ans.

Dans le cadre du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, il est précisé que le fonds commercial qui figure à l'actif du bilan pour une valeur brute et nette de €. 1.955.000 ne fait l'objet d'aucun plan d'amortissement. Par ailleurs, les tests de dépréciation effectués ne mettent pas en évidence une valeur actuelle du fonds commercial inférieure à sa valeur comptable."

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel bureau & Mobilier : 3 à 7 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – **FAITS SIGNIFICATIFS**

3 - 1 Événements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La défaillance d'une Agence de voyage en 2018 qui touchait 12 Compagnies Aériennes a été dotée à hauteur de €. 541 000, seul du risque évalué ;
- Le litige A.P.G. Inc / E HELIAIR perdure.

3 - 2 Le produit 'APG IET'

Pour mémoire, il est rappelé que le produit 'APG IET' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les codes d'A.P.G. Airlines dans la gestion des accords 'Interline'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG IET' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende en termes comptables les conséquences.

3 - 3 Le produit 'APG PlatForm'

A.P.G. Inc a mis sur le marché un nouveau produit 'APG PlatForm' grâce à l'agrément Opérateur de Voyages d'une Société du groupe.

'APG PlateForm' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les agréments et accréditations d'A.P.G. Travel dans la gestion des accords 'PlatForm'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG PlatForm' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende en termes comptables les conséquences.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières : Annexe 2054
- Amortissements : Annexe 2055
- Provisions : Annexe 2056
- Échéances des créances et dettes : Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal : Annexe 2058-A
- Charges à payer : Annexe I
- Produits à recevoir : Annexe II
- Charges constatées d'avance : Annexe II
- Ecart de conversion : Annexe III
- Capital social : Annexe III

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan : Annexe IV
- Éléments concernant les entreprises liées : Annexe V

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise sasu A.P.G. Inc										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 574 428	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	80 595	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	48	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	45 574	LC		LD	5 004	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	126 217	LO		LP	5 004	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	200 445	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	167 490	1U		1V	5 327		
TOTAL IV					LQ	367 935	LR		LS	5 327		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	6 068 580	ØH		ØJ	10 331	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	5 574 428	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am des constructions		IS		MG		MH	80 595	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	48	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	50 577	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	131 221	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations			IØ		ØX		ØY	200 445	ØZ			
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	131 541	2F	41 276	2G			
TOTAL IV			I3		NJ	131 541	NK	241 721	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	131 541	ØL	5 947 370	ØM

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	451 379	PF	499 270	PG		PH	950 649		
TOTAL I		RK	451 379	RM	499 270	RN		RO	950 649		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	45 203	PW	8 060	PX		PY	53 263		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	3	QI	2	QJ		QK	5		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	32 023	QM	3 757	QN		QO	35 779		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	77 228	QV	11 818	QW		QX	89 046		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	528 607	ØP	511 088	ØQ		ØR	1 039 696		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : **sasu A.P.G. Inc**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	2 087	4V	2 087
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	2 392 111	5X	822 221
	TOTAL II	5Z	2 394 198	TV	3 402 230
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	2 394 198	UB	3 402 230
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF	
		UG	1 541	UH	2 087
		UJ	3 400 689	UK	822 221
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DEL'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	200 000		UM		UN	200 000		
	Prêts (1) (2)		UP			UR		US			
	Autres immobilisations financières		UT	41 276		UV		UW	41 276		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	7 923 831		7 923 831					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constatée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	8 800		8 800					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	412 962		412 962					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	400 000					400 000		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 148 568		2 148 568					
	Charges constatées d'avance		VS	28 397		28 397					
	TOTALUX			VT	11 163 835		VU	10 522 559	VV	641 276	
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE	130 000							
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	1 847 273		525 092		1 322 182				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 296		1 296						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 034 284		3 034 284						
Personnel et comptes rattachés		8C	71 144		71 144						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	68 490		68 490						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	673 860		673 860						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	693 881		693 881						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	42 033		42 033						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 899 960		1 899 960						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	31 590		31 590						
TOTALUX			VY	8 363 813		VZ	7 041 631	1 322 182			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	261 727		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122022		
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	XW					
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GLE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7					
	Moins-values nettes a long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										I8		
{ - imposées au taux de 0 %										ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										{ - Plus-values nettes à court terme		WN		
										{ - Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW	WQ			
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8	1 662			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
TOTAL I										WR				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV			
				{ - imposées au taux de 0 %							WH			
				{ - imposées au taux de 19 %							WP			
				{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW			
				{ - imputées sur les déficits antérieurs							XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XA			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										ZX			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										ZY			
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)			K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA	XF	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)			OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)			PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies			L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5						
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit			ZI	XG	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)			YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)			YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)			YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL						
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI		4 030 705		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		4 030 705		
												XO		

Exercice clos le : 31 décembre 2022

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES	4 972 120	
168- INTEREST S/EMPRUNTS	1 296	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	1 189 493	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	37 990	
* primes et gratifications	30 556	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	-	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	15 956	
* charges sur primes	13 444	
448 - ETAT – CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	397	
* Formation professionnelle / Fongécif	-	
* CVAE	39 041	
* Autres	- 3 000	
518 - INTERETS COURUS A PAYER		
	6 297 293	

Exercice clos le : 31 décembre 2022

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	6 268 269
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	2 060 825
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	8 800
<i>Etat et collectivités</i>	
. Opé particulière avec l'Etat	-
. CVAE	-
<i>Débiteurs divers</i>	9 856
TOTAL	8 347 750

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
IATA frais ARM	960
IATA Frais Cargo	15 216
Zoho Abt	803
SODEXHO Tickets restaurant	380
APG Airlines Frais	2 605
APG DS Frais	6 116
ASCORA Ass. scooter	46
Ass. Déplacements	175
OAG Abt	
CH Aviation Cot.	1 484
DocuSign	112
Women Forum	500
TOTAL	28 397

Exercice clos le : 31 décembre 2022

TABLEAU DES CALCULS DES ECARTS DE CONVERSION AVEC LES ETABLISSEMENTS SITUES A L'ETRANGER

Soldes réels €.	Un euro = US\$ 1,0666 <i>Au 31 décembre 2022</i>	Ecart de Conversion Actif/Passif
		Néant
€. 478,15	A.P.G North America Titres participations coût historique US\$ 510.00 = €. 450,29	€. n/s
€. 9 375,59	Oman Air D&C coût historique US\$ 10 000,00 = €. 10 916,32	€. 1 540,73
		€. 1 540,73

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 2.915.030 représenté par 291 503 actions de €. 10 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2022

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	€ 54 148
TOTAL	€ 54 148

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	1 847 723
Moins 1 an	525 092
De 1 à 5 ans	1 322 182
A plus de 5 ans	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	1 847 723

Exercice clos : 31 décembre 2022

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Débiteur divers :		
APG	21 414	
APG Airlines	-	
APG North America	-	
* Fournisseurs : avoirs à recevoir		
APG	-	
APG DS	-	
APG Airlines	1 589 399	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Client :		
APG	<4 571>	
APG Airlines	731 550	
APG DS	204 613	
APG Holding	168	
JLB Conseils	<34 173>	
APG North America	-	
* Associés C/c		
APG DS	-	
APG Airlines	400 000	
JLB Conseils	-	
* Clients : Fact. A établir		
APG DS	-	
APG Airlines	5 190 238	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
	8 098 638	

Exercice clos : 31 décembre 2022

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG	144 687	
APG DS	244 473	
APG Airlines	181 460	
APG Holding	6 045	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Fournisseur : Ftes non parvenues	-	
APG Airlines	-	
* Créditeurs divers :		
APG	-	
APG DS	208 449	
APG Airlines	55 402	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés :		
	840 516	